

Michel AGIER, Anne-Virginie MADEIRA, dirs, *Définir les réfugiés*

Paris, Presses universitaires de France, coll. La Vie des idées.fr, 2017,
120 pages

Delphine Leroy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11635>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.11635](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11635)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2017

Pagination : 395-398

ISBN : 9782814305076

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Delphine Leroy, « Michel AGIER, Anne-Virginie MADEIRA, dirs, *Définir les réfugiés* », *Questions de communication* [En ligne], 32 | 2017, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 05 janvier 2021.

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11635> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11635>

Tous droits réservés

(p. 163). Le traitement de la tenue, de la coiffure, de la pilosité témoignent du processus de « dressage et de polissage » (p. 162), mais aussi d'uniformisation à l'œuvre. Le code couleur des justaucorps identifie les niveaux, les classes d'âge, permet de concrétiser et visualiser la progression dans les apprentissages et le rapport à la féminité légitimé. Grâce à l'étude de la symbolique des personnages et des costumes de gala, Virginie Valentin envisage la trajectoire des danseuses comme une métaphore « des étapes qu'elles ont à gravir dans leur vie de jeune fille » (p. 168) : d'abord animaux puis filles-fleurs, Arlequin-Arlequine, Gitane et enfin, danseuses en tutu (la chronologie pouvant partiellement différer selon les contextes de pratique). Couleur des costumes, tenues et accessoires (pointes), maquillage, parure, nature du personnage (degré d'humanité), mouvements réalisés sont des indicateurs, pour l'auteure, de la progression dans la construction de l'identité féminine des danseuses. Ici, il s'agit de « vivre leur féminité naissante et de s'approprier peu à peu les éléments d'une culture féminine » (pp. 194-195). Une charnière identitaire s'opère au moment de la puberté, lorsque les danseuses chaussent les pointes : comme un « marquag[e] de changement de statut » (p. 182), un marquage de « leur passage à la nubilité » (p. 195). L'auteure s'intéresse ensuite aux danses modernes, prisées par les adolescentes. Sensation de liberté (du corps, vestimentaire), correspondance des référents culturels (musicaux), identification à des artistes vivant-e-s, proximité avec les pairs et éloignement des parents, relation aux enseignant-e-s permettent un relâchement et l'épreuve d'une sensualité nouvelle. « Le processus à l'œuvre est moins la mise à nu du corps, procédé de la danse classique, où le corps est montré dans son ensemble, que la mise en mouvement du corps féminin dans des postures évoquant l'acte sexuel, la monstration et, métaphoriquement, l'ouverture de leur sexe » (pp. 206-207). Plus tard, les – plus ou moins – jeunes femmes se tournent vers la danse contemporaine et/ou les danses étrangères (sévillane, orientale). Les cours « sont le lieu privilégié d'une culture proprement féminine conjuguant ainsi les dimensions de socialisation et de formation de la féminité » (p. 227). Ils animent – et promeuvent – l'image d'une « jeune fille nubile, à la fois tenue et épanouie » (p. 220). Il s'y joue quelque chose de plus personnel : « Rencontre de soi » (p. 212), retour à une filiation culturelle ou familiale. Virginie Valentin achève son ouvrage en s'appuyant sur les parcours remarquables d'artistes ayant, par leurs choix artistiques, de rôles, mais aussi de vie, montré la possibilité de « réconcilier » les images plurielles du féminin, de composer avec la variété des identités.

Je conclurai en exposant certaines de mes envies – de sociologue – restées en suspens, voire insatisfaites, une fois la lecture achevée. J'aurais d'abord aimé en lire plus

sur la façon singulière dont l'auteure a construit – et articulé – son objet, sa démarche de recueil de données, sa posture de chercheuse, alors même qu'elle a occupé une place (d'élève et d'enseignante) dans le monde de la danse académique. Quel travail sur son propre parcours et rapport à la danse l'auteure a-t-elle fait ? Un désir d'autant plus fort que la distance à l'objet et au terrain peut, parfois, sembler faire défaut. Est-ce un effet de style (lyrisme de certaines formules) ? Est-ce lié à l'absence d'une dimension critique ? Est-ce dû au moindre éclairage des enjeux méthodologiques et épistémologiques du projet (jusqu'à où les cadres et les outils d'analyse retenus sont-ils pertinents pour étudier les champs artistiques investigués, pour envisager des trajectoires contemporaines dans des univers vieux de plusieurs siècles, pour questionner le féminin occidental) ? Il est partout question de genre. Et pourtant, il manque, à mon goût ici, une vraie discussion de cette notion. De quel « féminin » et de quelle « féminité » est-il question ? Y a-t-il uniformité, homogénéité, normalité, pérennité ? En cela, l'approche interdisciplinaire proposée par Caroline Dayer, par exemple, est opérante. Elle intègre le genre à une triade « sexe-genre-sexualité », puis distingue rôle, expression et identité de genre (Caroline Dayer, *Sous les pavés, le genre. Hacker le sexisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2014). Enfin, certaines interprétations ne laissent pas indifférent-e, ne me laissent pas indifférente (les pois des tenues de danse sévillane, les taches de sang laissées sur les collants par les pointes, les symboliques du tutu...). Tentée d'y résister – parce qu'elles s'ancrent dans des approches moins familières mais aussi parce qu'elles sont sensiblement moins étayées – je ne peux les occulter. Elles pourraient même susciter l'envie de les tester, personnellement. C'est la force de l'ouvrage. Il plonge le lecteur dans le monde de la danse classique (surtout). Et quel que soit son rapport à la danse (distant, étranger, d'amateur, de pratiquant, de spectateur...), il est invité à un questionnement dont il ne sortira pas indemne.

Sophie Necker

Recifes, université d'Artois, F-62030

sophie.necker@espe-Inf.fr

Histoire, sociétés

Michel AGIER, Anne-Virginie MADEIRA, dirs, *Définir les réfugiés*

Paris, Presses universitaires de France, coll. La Vie des idées.fr, 2017, 120 pages

Cet ouvrage collectif propose de revenir sur les classifications en usage concernant le vocabulaire assigné aux migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, etc. Au moment où les médias et politiques s'emploient à

utiliser telle terminologie en contraste avec telle autre, il paraît judicieux de revenir sur le sens des mots afin de comprendre quelles en sont les implications sous-jacentes. Déconstruire les termes employés et revenir sur chaque catégorie à partir de points de vue variés, telle est la proposition de ce recueil : « Critiquer et "déconstruire" toutes ces définitions institutionnelles me semblent nécessaires, ce sont les instruments d'une certaine "gouvernance" qui se présente et s'impose comme la seule réalité » (p. 22).

Sociologie de l'immigration, histoire contemporaine, sciences politiques, droit et anthropologie, alternent dans une complexité parfois un brin cacophonique. L'analyse minutieuse de la figure du réfugié dans chaque discipline respective des auteurs produit au fil de la lecture une plaisante et constante déroute. Elle porte des éclairages distincts et complémentaires des politiques de classifications. L'objet – on l'a bien compris – n'est évidemment pas de cristalliser et de figer le vocabulaire par une approche consensuelle, mais d'amener chacun-e à appréhender la dimension politique de chaque usage : « Le réfugié est aussi le fruit d'un discours juridique marqué par une tension permanente entre protection des droits de l'Homme et politique publique de l'immigration » (p. 8).

La majeure partie des textes a déjà fait l'objet d'une publication sur lavedesidesees.fr ; il s'agit donc au sens propre d'un recueil de textes, pour autant, une certaine cohérence préside entre eux : l'interrogation sur les modalités du droit à l'asile avec la Convention de Genève de 1951 en toile de fond et la référence récurrente à l'œuvre de Gérard Noiriel, dont les travaux précurseurs contribuent à interroger les discours et les représentations des figures de « Réfugiés et Sans-papiers » (*La République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Hachette, 1991) en France, servent également de fils conducteurs à ce court ouvrage.

C'est ainsi que l'anthropologue Michel Agier – « Définir les réfugiés ? La demande d'asile en mots et en situation » (pp. 9-27) – revient sur les questions de véricité et de subjectivités des récits produits servant de caution au tri : « La certitude que tout demandeur d'asile est potentiellement un menteur, permet aux pays hôtes de refouler de nombreux réfugiés "en toute bonne conscience" » (p. 14). Il s'agit de séparer les personnes qui « mériteraient » cette reconnaissance – les « bons » réfugiés – et les autres, les « migrants économiques », clandestins, « réfugiés de guerre », etc. Or, cette distinction est artificielle et la fuite contre la faim ne paraît ni illégitime ni plus confortable et s'inscrit en outre dans « une

mondialisation des interdépendances » depuis les années 1970. Il y aurait un bénéfice certain à ouvrir des voies de prise de parole, tel le témoignage, restituant la personne migrante dans son histoire comme « sujet politique » afin de reconsidérer les classifications en œuvre. Ainsi on pourrait réentendre le : « Nous n'aimons pas que l'on nous qualifie de "réfugiés" » d'Hannah Arendt puisque, « réfugié n'est pas une identité – ni nationale ni ethnique, ni culturelle – c'est une catégorie institutionnelle. D'autres mots, comme migrant ou exilé, font eux référence à une condition, une expérience partagée par des personnes en mouvement » (p. 21). Cependant, cette expérience n'est pas partagée de la même manière : une réelle inégalité dans la mobilité préside (notamment en fonction du lieu de départ) et il rappelle les anciennes figures du migrant : l'errant, le métèque et le paria qu'il a retravaillées dans un court et récent ouvrage – *Les Migrants et nous. Comprendre Babel* (Paris, CNRS Éd., 2016) – dont les vertus pédagogiques sont évidentes. Ainsi la multiplicité de situations de campements et de frontières oblige-t-elle à reconsidérer « l'existence politique du monde » (p. 27).

Sylvie Aprile et Delphine Diaz, dans « Les Réfugiés et l'asile dans l'Europe du XIX^e siècle », (pp. 29-45) proposent un retour sur le vocabulaire employé à partir de faits d'histoire contemporaine. C'est un voyage terminologique depuis la Révolution française qui nous plonge à travers des catégories voisines du réfugié qui sont celles du proscrit et de l'exilé et dont les contours sont définis par la classe politique et l'administration. Ainsi, selon elles, « la catégorie du "réfugié" s'avérait bien plus restrictive que celles du "proscrit" ou de l'"exilé", qui ont imprégné les représentations et les fantasmes des contemporains, comme en témoigne la littérature de l'époque » (p. 31). Elles analysent ensuite les dispositifs d'accueil en Europe qui sont de l'ordre de la politique du secours ou d'assistance, revenant par exemple sur l'assistance financière pour les exilés sous la Monarchie de Juillet (partisans bonapartistes fuyant l'Espagne après la défaite) qui « prévoyait la définition régulière de "tarifs de secours" par le ministère de l'Intérieur, qui distinguaient des montants de secours mensuels établis en fonction du statut social ou du grade militaire mais aussi du statut familial ». Mais ce n'est que le 21 avril 1832 que la première loi française concernant les « étrangers réfugiés » est adoptée, puis modifiée en 1834 et 1839. Jugée « liberticide », elle provoquera des révoltes car elle permettait à l'État de contraindre les réfugiés à aller dans certaines villes spécifiées, sinon à « les obliger à quitter le territoire national s'ils refusaient de se rendre dans les villes indiquées » (p. 39). Cependant, « hormis les périodes

de crise, l'indifférence est certainement le mode de réception le plus répandu » (p. 42). D'ailleurs, la Grande-Bretagne favorisera et financera le déplacement vers les États-Unis, notamment de populations pauvres ou/et indésirables et la réactivation en 1905 de l'*Aliens Act* promulgué depuis 1793 devient un moyen d'exclure l'arrivée massive des populations juives fuyant les pogroms de Russie et d'Europe centrale. C'est ainsi que la volonté de décompter, trier et organiser administrativement et politiquement les populations en mouvement a forgé de nouvelles catégories. C'est d'ailleurs cette même volonté qui préside encore aujourd'hui à nos définitions et représentations collectives, notent très justement les deux auteures.

La sociologue et politologue Karen Akoka, dans « Distinguer les réfugiés des migrants au xx^e siècle : enjeux et usages des politiques de classification » (pp. 47-58), montre que la distinction entre réfugié.e et migrant.e n'existe pas et que « c'est une catégorie qui se transforme sans cesse, au fil du temps, au gré des priorités politiques et des changements de rapport de force » (p. 48). Elle prend tout d'abord l'exemple des « réfugiés » huguenots fuyant la France après la révocation de l'édit de Nantes, alors que le même terme n'est jamais employé pour les Juifs et les Maures fuyant l'Espagne pour motifs religieux également. Il s'agit dans l'entre-deux-guerres d'une situation collective définie par l'appartenance à un groupe spécifique et non par une expérience individuelle. Il s'agira des Russes, puis des réfugiés arméniens et assyriens. *A contrario*, les Juifs de Roumanie et les Ruthènes d'Autriche ne bénéficieront pas de ce statut, pas plus que les Portugais, Espagnols, Italiens, ni les Juifs d'Allemagne. Selon elle, l'antifascisme ne faisait pas partie des priorités politiques de l'époque. Au sortir de la guerre en revanche, les anciens collaborateurs nazis sont explicitement exclus du statut de réfugiés... pour y être quelques années ensuite réintégrés face à la peur grandissante du communisme.

En 1951, la Convention de Genève est l'occasion d'un débat politique sur la définition du réfugié qui n'est plus désormais déterminé par une appartenance à un groupe de nationalité. Deux conceptions s'affrontent alors : « La première, portée par le bloc occidental, promeut la persécution comme critère central de définition du réfugié. [...] La seconde conception, portée par le bloc socialiste, pose les inégalités socio-économiques comme problème et critère central de la définition du réfugié » (p. 54). La première remportera l'adhésion, permettant aux dissidents soviétiques d'obtenir la protection de « l'Ouest ». Cet exemple montre à quel point ces définitions sont idéologiques et s'ancrent dans un rapport de force au moment de leur production.

Cependant, la définition et la Convention ne sont pas une fin en soi ; une grande variabilité réside encore dans son interprétation, très fluctuante selon l'époque et les régions. Karen Akoka expose des acceptions très contrastées « d'accueil » en France, en fonction des besoins politiques et économiques du moment, 150 000 *boat people* qui obtiennent automatiquement le statut de réfugiés entre 1979 et 1986, et les Yougoslaves, Espagnols et Portugais plus souvent déboutés que les Arméniens, Soviétiques ou Polonais. Cependant, les Ibériques parviennent à être régularisés par le travail comme migrants économiques et non comme réfugiés « pour préserver les bons rapports entre la France et les régimes dictatoriaux de Franco et Salazar » (p. 59). À partir des années 1980, des exigences de « preuves » s'intensifient et se généralisent, même si elles demeurent différenciées selon les nationalités. « En contexte de crise économique et l'évolution des nationalités des demandeurs d'asile (désormais largement issus de pays décolonisés avec lesquels il s'agit de préserver de bonnes relations diplomatiques), reconnaître le statut de réfugié apparaît de moins en moins utile, voire diplomatiquement délicat et économiquement néfaste » (p. 62). C'est ainsi que le taux de rejets à la demande d'asile est passé de 20 % au milieu des années 1980 à 80 % au début des années 1990.

Une « hiérarchie des légitimités » s'opère donc (« qui place les Syriens au-dessus des Irakiens, Afghans, Soudanais, Congolais ou Érythréens »), fondée à la fois sur des critères politiques (avec le passage d'un « problème » communiste à un « problème » islamiste) ainsi que des « ressemblances sociologiques entre les exilés syriens et les classes moyennes européennes » (p. 65). Cependant, pour l'auteure, l'immigration est devenue « un problème public » et les États réfléchissent aux moyens de ne plus accorder ce droit, notamment par l'accord UE-Turquie du 18 mars 2016 qui propose de renvoyer les réfugiés arrivés en Grèce après le 20 mars 2016... en Turquie. Appliqué ou non ce texte démontre une réelle « crise des politiques de l'asile » (p. 68).

La juriste Anne-Virginie Madeira, dans « L'Asile, droit de l'individu ou prérogative de l'État » (pp. 69-88) revient sur « le mythe de l'asile comme "droit fondamental" » dans les discours politiques français. En s'appuyant sur les textes, elle montre comment « la législation se trouve constamment tirillée entre une volonté affichée de renforcer la garantie des droits et celle de contrôler mes mouvements migratoires » (p. 71). À partir de l'article 120 de la Constitution de 1793, le droit d'asile stipule que « le peuple français, allié et ami des peuples libres » (article 118), « donne asile aux étrangers

bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans ». Cependant dès octobre 1793, la Constitution est suspendue, puis abrogée ; le droit d'asile disparaîtra de la nouvelle Constitution. C'est en 1946 qu'il réapparaît et fait débat dans sa formulation, au départ jugée trop large (accueil des « combattants de la liberté ») pour se formaliser de la sorte : « Tout homme persécuté en violation des libertés et des droits garantis [...] a droit d'asile sur les territoires de la République » (27 octobre 1946, 4^e alinéa du préambule). En 1983, le Conseil d'État, interpellé par France terre d'asile, suivi du Conseil constitutionnel (loi du 3 septembre 1986), affirmèrent que le préambule de la Constitution, n'était pas applicable directement et devait passer par les conventions internationales. « Cette jurisprudence freine toute reconnaissance d'un droit à l'asile pour ne reconnaître qu'une faculté de l'État d'organiser les modalités d'octroi de l'asile sur son territoire » (p. 75). Autrement dit, l'État ne voulait pas se retrouver dans une obligation d'accueil sur sol, mais préférait se placer par la Convention de Genève sous le couvert d'une protection internationale qui ne formule pas d'obligation précise à ce sujet. Ce qui ressort de différents textes – dont ceux de l'Union européenne – est que le droit d'asile est un droit subjectif et individuel que l'État a charge de protéger, mais que dans les faits c'est l'État qui exerce son droit de souveraineté de son territoire, souvent en opposition avec le devoir de protection de victimes de persécutions. Si les discours sur l'asile montrent une spécificité de l'accueil, les législations successives n'ont fait que renforcer les contrôles afin de débouter les demandeurs (centres de rétention, contrôles aux frontières, comparaison d'empreintes, etc.) jusqu'à suspecter le demandeur d'avoir créé les conditions de sa persécution. Ce texte européen (directive d'avril 2004, article 4) semble ainsi en opposition radicale avec la terminologie initiale de défense des « combattants de la liberté », puisqu'il invite à la passivité politique.

Le dernier article est constitué de deux extraits d'articles parus dans *La Vie des idées*, qui évoquent, à partir d'exemples concrets, la situation de manière moins eurocentrée – à partir de la Jordanie pour le premier – puis l'absurdité de la recherche de preuves et la difficulté à légiférer en matière d'orientation sexuelle pour le second, laissant ainsi une petite place aux récits et aux témoignages.

Les cinq dernières pages sont constituées d'une bibliographie, certes courte, mais très judicieusement commentée, qui offre au lecteur néophyte un complément d'informations précieux.

Cet ouvrage, aux écritures variées, offre un riche panel de rappels terminologiques et historiques des « réfugié.e.s » et des catégories qui y sont associées. Il apporte des éléments concrets permettant une remise en cause du langage commun et des assignations qu'il véhicule.

Delphine Leroy

Experice, université Paris 8, F-93526
Delphine.leroy05@univ-paris8.fr

Hélène BATY-DELANDE, Carine TRÉVISAN, dirs, *Entrer en guerre*

Paris, Hermann, coll. Cahier textuel, 2016, 344 pages

Les deux directrices de l'ouvrage sont des chercheuses en littérature française du xx^e siècle, toutes deux membres de l'unité de recherche Cerilac de l'université Paris 7 (Centre d'études et de recherches interdisciplinaires en lettres, art et cinéma). Hélène Baty-Delalande est l'auteure de travaux sur Roger Martin du Gard, Pierre Drieu la Rochelle et André Gide. Carine Trévisan s'est fait connaître par ses recherches sur Louis Aragon (sa thèse portait sur « la dépersonnalisation dans *Aurélien*, un nouveau mal du siècle », thèse publiée aux Presses universitaires de Franche-Comté, 1996), ainsi que par ses travaux sur les récits touchant à la guerre de 1914-1918, en particulier *Les Fables du deuil. La Grande Guerre : mort et écriture* (Paris, Presses universitaires de France, 2001). Dans une brève introduction (pp. 5-11), les deux directrices présentent avec une grande clarté l'ensemble des vingt et un textes réunis, chacune étant aussi l'auteure de l'une des contributions.

Ces contributions sont issues d'un colloque qui s'est tenu à l'université Paris 7 en novembre 2014, dans le contexte des très nombreuses manifestations, scientifiques et autres, consacrées au centenaire du début de la Grande Guerre. Il n'est donc pas surprenant qu'une majorité des textes (treize sur vingt et un) traite de cet événement sans précédent et sans commune mesure avec les autres « entrées en guerre » prises ici en compte, de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale. Que le corpus étudié soit assez éclaté est une limite habituelle à ce genre d'ouvrage, mais c'est aussi ce qui en fait la richesse : la multiplicité des objets et des méthodes d'approche ouvre quantité de perspectives. De même, la distribution des textes en quatre grandes parties est plus empirique que logique : elle a le mérite de mettre en relief les problématiques sous-jacentes au thème directeur de l'ouvrage, thème lui-même pensé comme « basculement décisif » et « ensemble d'ajustements idéologiques, institutionnels, culturels » (p. 6). Car l'épreuve de la guerre altère en profondeur les sensibilités, les émotions, les imaginaires ;